

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016
N° d'ordre de la délibération : 56
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 12 décembre 2016
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 10
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 19 décembre 2016 à 10 heures 00
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre
IZARD

Programme 2017 d'effacement des réseaux – Tranche 1

Etaient présents : Messieurs AUMONIER, BEZIAT, DEBEURAIN, DESOR, FERRES, IZARD, MENGAUD, MORANDIN, RASPEAU et SARRALIE.

Etaient absents ou excusés : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs BOUBE, CLEMENCON, COMET, RIVAL et STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Suite à une première réunion du bureau le lundi 12 décembre 2016 à 10h00 lors de laquelle a été constatée l'absence de quorum, le bureau se réunit de nouveau, dans le cadre des dispositions prévues par l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 attribuant au bureau la délégation d'établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget;

Monsieur le Président propose d'arrêter une première tranche du programme 2017 d'effacement des réseaux sur la base des critères arrêtés par le comité syndical du 26 novembre 2015 :

- Taux de subvention applicable jusqu'à 150 000 € HT par an :
 - 80% pour les communes de plus de 500 habitants ;
 - 90% pour celle de moins de 500 habitants.
- Critères de sélection des opérations :
 - se situer, soit à moins de 500 mètres de la mairie ou de l'église ou d'un site classé,
OU
 - être coordonnée avec des travaux de voirie, des travaux de renforcement de réseaux ou des travaux de création de piétons scolaires.

Les demandes communales sont étudiées par les services techniques dans l'ordre d'arrivée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le bureau décide :

- d'arrêter comme première tranche du programme d'effacement des réseaux 2017 la liste des opérations annexée à la présente délibération

Résultat du vote :
Pour 10
Contre 0
Abstention 0
Non-participation au vote 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Le Président



Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le **21 DEC. 2016**

Réunion du bureau du 19 Décembre 2016 à 10h00

Annexe – Programme d’effacement des réseaux 2017 (Tranche1)

COMMUNE	OPERATION	COUT HT (€)
CASTANET-TOLOSAN	Effacement des réseaux avenue du Lauragais	150000
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Effacement des réseaux avenue de Montauban	104500
CIERP-GAUD	Effacement des réseaux électriques et éclairage public avenue de La Layrisse	143000
LABARTHE-SUR-LEZE	Effacement des réseaux Quartier et Chemin du Ponchou	150000
LE CUING	Effacement des réseaux sur une partie de la RD75	49500
LEGUEVIN	Effacement des réseaux rue d'Austerlitz et avenue du Comminges	150000
LONGAGES	Effacement des réseaux sur la RD 28 chemin de Noé	99000
MIREMONT	Effacement des réseaux sur la RD 12 route des Pyrénées - Création d'un cheminement piétonnier	71500
MONTBERON	Effacement des réseaux rues de Soubié et Neuville	150000
MOUSTAJON	Effacement des réseaux Chemin du Pountet, coordonné aux travaux ErDF.	62700
ROUFFIAC-TOLOSAN	Effacement des réseaux chemins des Pesquies, du Château et du Cros	150000
SAINT-ALBAN	Effacement des réseaux rue des Acacias	52250
SEPX	Effacement des réseaux sur le Chemin de la Lie	88000
TOURNEFEUILLE	Effacement des réseaux rue Clement ADER	55000
VERNET	Effacement des réseaux rue de la Pierresse	22000
VILLAUDRIC	Effacement des réseaux routes de la Gare et de Dambat	93500